



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-05-2026 /

Dossier complet le : 04-05-2026 /

N° d'enregistrement : 017715/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un entrepot refrigerere compose de 3 cellules de stockage de produits destines a la restauration sur la commune de Neuille-Pont-Pierre (37) au sein de la ZAC POLAXIS.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

POMONA

Raison sociale

POMONA

N° SIRET

55204499202622

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

DUMONT

☒ Monsieur

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

POMONA PASSIONFROID souhaite implanter un entrepot de stockage frigorifique pour desservir des entreprises de la restauration. La construction comprendra la création de 3 cellules frigorifiques, une cellule en sec (matériel), un espace quais/messagerie, un espace déchets intérieur, un bloc bureaux/locaux sociaux en RDC/R+1/R+2, des bureaux de quais en RDC/R+1, divers locaux techniques et un abri palettes. Les espaces extérieurs seront aménagés pour accueillir les aires de manœuvre PL/VUL et leurs espaces d'attente, une station carburant, une station de lavage, des parkings VL l'ensemble des dessertes nécessaires aux services de secours, des ouvrages de gestion des eaux pluviales et divers zones d'espaces verts. Le bâtiment sera doté d'un dispositif photovoltaïque en couverture. Le terrain actuellement libre de construction, est situé au sein de la Zone POLAXIS. Le nouveau site accueillera environ 220 personnes entre le personnel d'exploitation poste et le personnel administratif. La conception du projet intègre la réalisation possible d'environ 1 900 m² de SDP supplémentaire (bureaux et entrepot). Le permis de construire sera présenté sur la version Base, mais le Cas par Cas intègre les extensions possibles. Projet créant une SDP de l'ordre

4.2 Objectifs du projet

POMONA PASSIONFROID souhaite disposer d'un bâtiment frigorifique pour assurer la desserte de proximité aux professionnels de la restauration. Le foncier, situé au sein de la zone POLAXIS revêt donc un positionnement stratégique vis à vis des axes de desserte et du périmètre d'action nécessaire. L'objectif est donc de permettre la poursuite du développement de l'activité de POMONA PASSIONFROID en répondant aux demandes des clients locaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de l'ordre de 18 mois et comprendront diverses phases et notamment : terrassement et construction de la plateforme, construction du bati, aménagements extérieurs et aménagements intérieurs. La phase de terrassement reste la phase la plus critique en terme d'impacts potentiels chantier, celles-ci restent toutefois limitées dans le temps. Le projet s'insère au sein de la Zone POLAXIS qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une actualisation fin 2021. Les prescriptions relatives à la réduction des nuisances en phase Chantier seront intégrées au projet (pour rappel, secteur de projet identifié comme enjeu très faible). En tout état de cause, des bonnes pratiques en phase chantier seront mises en œuvre. Les engins seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur, les travaux seront réalisés en période diurne et ouverte. Le brûlage des déchets sera interdit et des moyens de tri sélectif par phase d'avancement déployés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet sera source de ruissellement d'eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées avec collecte séparative EPt/EPv. Des ouvrages de régulation sont prévus à la parcelle avant rejet à débit régulé au réseau public conformément à l'arrêté IOTA de la Zone. Traitement par séparateur hydrocarbures des EPv. Le projet sera également source de consommation d'eau et de rejet d'eaux usées de type domestique (pas d'activités de production). Raccordement aux réseaux publics adaptés. Le concept architectural visera à favoriser l'insertion au sein de la zone POLAXIS. Des dispositifs de type photovoltaïques sont prévus en couverture pour assurer une production d'énergie renouvelable. Les consommations d'énergie viseront à être réduites par la mise en œuvre d'équipements efficaces et de suivi des consommations. La rétention des eaux polluées en cas d'incendie sera assurée dans les ouvrages étanches du site. L'activité du site sera encadrée par les réglementations relatives aux ICPE notamment permettant de viser la réduction des impacts en phase exploitation. Le site sera en fonctionnement 5j/7, entre 4h et 23h. De 4 h à 6 h, départ en tournée des camions en attente pendant la nuit au niveau des quais. Les livraisons s'effectuent entre 4 h et 16 h. Durant cette période, les camions d'approvisionnement alimentent le site. Les camions de livraison sont ramenés entre 11 h 30 et 16 h et restent stationnés à quai. De 14 h à 23 h, les équipes préparent les palettes qui seront livrées le lendemain. Un trafic routier de l'ordre de 100 PL/j est estimé, adossé à un trafic VL de l'ordre de 200 VL/j. En cas de cessation d'activités, celle-ci sera encadrée par les procédures relatives aux ICPE avec mise en sécurité et surveillance. Le site pourra être revendu pour

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire et déclaration ICPE (1511, 2925, 4735, 1435) à déposer. La ZAC POLAXIS a fait l'objet d'une étude d'impact actualisée avec autorisation IOTA. La gestion des eaux pluviales y est encadrée, sans procédure IOTA complémentaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière (phase PC / à terme) Emprise bâtie (Phase PC / à terme) Surface de Plancher (Phase PC / à terme) Hauteur acrotère du bâti (au plus défavorable)	(50 171, m²) (15100 / 17000 , m²) (14700 / 17200, m²) (16,10, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Neuille-Pont-Pierre approuve le 15/06/2017 et ses revisions allégées 2 et 3 et modification 3 approuvées le 14/01/2026-Zonage 1AUZEy "Parc d'activité Polaxis"-Référence cadastrale 71-20-001-001

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Zone remarquable la plus proche : ZNIEFF de type II " Vallée du Long ou de la Vandoeuvre" - 240031842 - située a 2,1 km a l'Est ZNIEFF de type I la plus proche a 4.8 km au Sud Ouest "Landes du Bois du Mortier aux Moines" (240006259)
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Neuille-Pont-Pierre se situe dans le département d'Indre-et-Loire (37), hors zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone de la ZAC POLAXIS de la commune de Neuille-Pont-Pierre n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope. La Zone APPB la plus proche a plus de 17 km au Sud.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Neuille-Pont-Pierre se situe dans le département d'Indre-et-Loire (37), hors zone proche d'un littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Perimetre le plus proche : Site NATURA 2000 "Complexe du Changeon et de la Roumer" - FR2402007 - située a 4,6 km a l'Ouest. Parc Naturel National a plus de 290 km a l'Est Parc Naturel Régional a plus de 23 km au Sud Ouest Parc Naturel Marin a plus de 188 km au Sud Ouest Réserve Naturelle Nationale a plus de 52 km a l'Est Réserve Naturelle Régionale a plus de 25 km au Nord

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plusieurs infrastructures sont génératrices de nuisances sonores (Autoroute A28 / ligne ferroviaire / D766 / D28). Le territoire de Neuille-Pont-Pierre est couvert par des Plans de Prévention du Bruit approuvés notamment concernant l'A28. Le site n'est pas compris dans les périmètres affectés par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un périmètre relevant du patrimoine mondial. Le site le plus proche inscrit (partiellement inscrit) dans la base de données Merimee est localisé à 3 km au Nord-Ouest (Domaine de la Donneterie). Le terrain d'étude n'est pas visible depuis ce site. Le site patrimonial le plus proche est celui de Rochecorbon situé à plus de 10 km au Sud-Est). Le site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas situé au sein d'une zone humide identifiée dans l'étude d'impact de la ZAC et son actualisation. Le périmètre RAMSAR le plus proche est la Basse Vallée Angevine (Id. FR7200015) identifiée à environ 74 km à l'Ouest
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Neuille-Pont-Pierre n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	-
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain d'étude est une parcelle agricole. Un site BASIAS (référence SSP3824897 / CEN3701460 - pour une activité de station d'épuration) est identifiée à 3,8 km à l'Ouest du terrain d'étude. Un diagnostic de sol est en cours de réalisation pour procéder à un état initial du terrain avant implantation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le département d'Indre-et-Loire, dont la commune de Neuille-Pont-Pierre fait partie, se situe au droit de la nappe du Cenomanien qui est classée en ZRE par décret n°2003-869 du 11 septembre 2003.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site ne s'inscrit pas dans le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable de la commune de Neuille-Pont-Pierre
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est localisé à environ 5,4 km au Sud-Ouest (Château de Semblancay, ancien étang et leurs abords).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe a environ 4,4 km a l'Ouest - n°FR2402007 - "Complexe du Changeon et de la Roumer"- Directive Habitat.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est situe a 5,5 km au Nord-Ouest (Domaine de la Roche-Racan).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les seuls prelevements seront les prelevement des eaux sanitaires (reseau eau potable de la commune pour un volume annuel d'environ 3 000 m3) ou a destination de defense contre un incendie.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune incidence n'est attendue sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de sous-sols au droit du bâtiment. Les matériaux issus d'excavations (bassins de recuperation des eaux pluviales, fondations, ...) seront utilises sur site (equilibrage deblais/remblais).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun apport de terre n'est prévu. Seuls des matériaux de construction necessaires a la realisation de la plateforme du batiment seront apportés
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	-

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Oui, le projet a été dimensionné pour les réseaux existants. Il s'insère au sein de la ZAC POLAXIS disposant des équipements nécessaires à l'installation des projets
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle est à ce jour en culture. Elle est incluse dans le périmètre de la ZAC POLAXIS de Neuille-Pont-Pierre et destinée, dans le cadre des objectifs d'aménagement, à recevoir des activités de logistique, industrielles et de services. Sur la base de l'évaluation environnementale de la ZAC, le site ne présente pas de sensibilité forte vis-à-vis de la faune et de la flore, les espèces présentes étant toutes communes à très communes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 4,4 km à l'Ouest - n°FR2402007 - "Complexe du Changeon et de la Roumer". L'évaluation Natura 2000 réalisée dans le cadre de l'étude d'impact actualisée de la ZAC fin 2021 a permis de préciser qu'aucune incidence n'est attendue sur le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle est à ce jour une culture. Celle-ci est toutefois à vocation de développement logistique/industriel selon le PLU. Cette évolution a été intégrée à l'étude d'impact de la ZAC et son actualisation de fin 2021.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas exposé aux risques liés au transport de matières dangereuses (TMD).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par l'aléa de retrait / gonflement des argiles et inondations de cave (fiabilité faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire n'est attendu au regard de l'activité dans son fonctionnement normal.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'a pas été identifié de risque dans le voisinage du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic engendre de l'ordre de 100 véhicules de livraison / expédition + de l'ordre de 200 véhicules légers par jour. Le trafic des camions et poids lourds sera principalement dirigé vers l'autoroute A28. Les véhicules légers (personnel) pourront transiter par la D766 ou la D28.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit sera en lien avec le trafic et les engins de chargement / déchargement. Les horaires seront limités (de 4 h à 16 h pour les camions).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les nuisances sonores sont principalement liées à la circulation dans la ZAC.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune odeur particulière n'est attendue en provenance du site.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le voisinage n'est pas générateur de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune activité du site n'est de nature à engendrer des vibrations lors de son fonctionnement normal.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibration n'est identifiée dans le voisinage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage sera réduit au minimum et ne sera pas dirigé vers les lieux de vie. Les prescriptions de l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses seront respectées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les lumières issues des activités de la ZAC sont susceptibles d'impacter le site, ce qui ne constitue pas une gêne à son fonctionnement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets attendus sont : - ceux du groupe diesel du système d'extinction automatique qui sera mis en service périodiquement pour vérification ; - les rejets des gaz d'échappements des camions et véhicules légers. Les conducteurs auront pour consignes de couper les moteurs des véhicules à l'arrêt afin de réduire les nuisances éventuelles.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales et eaux vannes. Absence d'eaux de process.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux vannes orientées vers le réseau dédié de la ZAC POLAXIS. Eaux pluviales orientées vers le réseau d'eaux pluviales de la ZAC à proximité du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Absence d'eaux de process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets seront réduits aux déchets de fonctionnement du site (déchets non dangereux en mélange, bois, carton). Ceux-ci sont placés dans un local spécifique en attente de leur évacuation dès qu'un volume suffisant (1 benne / 1 camion / ...) est présent. Les quelques déchets dangereux pouvant être générés sont des emballages souillés (suite à fuite ou casse de produits stockés dans le local produits dangereux). Les
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'intégration au sein de la ZAC et le respect des prescriptions du PLU permettront de limiter l'impact potentiel sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Des diagnostics archéologiques réalisés sur la ZAC entre 2006 et 2008 ont mis en évidence un potentiel archéologique sur le secteur (la zone identifiée sensible située à 300 m à l'ouest a été aménagée avec des panneaux).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Sans objet Le changement d'usage de la parcelle agricole était déjà pris en compte dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Oui, deux projets à proximité sont susceptibles de générer des effets cumulés avec le projet. Le premier correspond à une centrale photovoltaïque existante située à environ 300 m à l'ouest du site d'étude. Le second concerne un projet de centrale photovoltaïque à environ 340 m au nord-est. Toutefois, les incidences cumulées attendues restent limitées, ces aménagements ne générant pas de rejets d'eaux pluviales ou vannes, ni d'augmentation significative du trafic, et présentant des impacts faibles en matière de nuisances lumineuses, sonores ou olfactives.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES - Integration au sein d'une ZAC ayant fait l'objet d'une etude d'impact et de son actualisation qui a evalue les mesures Eviter Reduire applicable a la ZAC. - Respect de mesures applicables au lot. EAU : - Dispositions hydro-economes, sensibilisation du personnel, cuve de recuperation des Eaux pluviales - Gestion des eaux pluviales pluie 30 ans, rejet regule, separateur hydrocarbures, retention eaux polluees en cas d'incendie ; complementaire aux ouvrages collectifs de la ZAC et correspondant a une autorisation IOTA ACOUSTIQUE : - Implantation au sein d'une ZAC et sans cibles sensibles particulieres - Quais sur la face donnant en coeur de la ZAC en vis-a-vis d'une autre activite logistique. TRAFIC - Desserte routiere depuis l'A28 de maniere directe de la ZAC - Acces routiers adaptes ENERGIES - Photovoltaïque Listing non exhaustif

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de son implantation au sein de la ZAC POLAXIS qui dispose d'une étude d'impact actualisée fin 2021, de la typologie de projet présente et des mesures retenues pour sa conception, il n'apparaît pas comme nécessaire de soumettre à étude d'impact ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Hoffmann

Prénom Damien

Qualité du signataire Directeur Immobilier

À Antony

Fait le 04-05-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)